

Rapport de la sous-commission du budget 2015

Dicastère de Mme Nathalie Schallenberger

Composition de la sous-commission

Pascal Bühler (PS), rapporteur
Karim Boukhris (POP)
Christophe Ummel (PLR)

La sous-commission s'est réunie le vendredi 31 octobre 2014, en présence de Mme Schallenberger. Etaient également présents pour l'examen de leur service : MM. Pipoz, Fournier, Cosandier et Laini (420 et 430), MM. Jeanneret et Sammali (126), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315 et 321), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger, ainsi que M. Latrèche (311, 482 et 483), Me Bois (124), MM. Castioni et Varrin (100, 110, 121 et 130). Le budget susmentionné a été passé en revue.

Il convient de relever que le futur passage de MCH1 à MCH2 prévu dès 2015 ne facilite guère l'établissement du budget et la lecture des comptes. Certains services se sont déjà livrés à cet exercice.

Ecole obligatoire

M. Pipoz, qui a repris le poste occupé précédemment par M. Kernén, MM. Cosandier et Fournier sont respectivement directeurs des secteurs Ouest, Nord et Sud des écoles. M. Laini est directeur administratif.

Avec MCH2, il n'y aura plus un seul centre de charges, mais six. A savoir, un pour chacun des trois cycles, un pour la direction et l'administration, un consacré aux bâtiments et le dernier pour les diverses activités et prestations para-scolaires budgétées tels que les camps ou les transports scolaires.

D'importants changements sont à attendre dans le compte biens, services et marchandises (31), plus particulièrement dans sa gestion. Le compte participation aux institutions para-scolaires (420) sera maintenu dans MCH2.

Un commissaire s'étonne de constater que le « Foyer de l'écolier » (3653800) figure dans les comptes de l'instruction publique et non pas dans l'accueil parascolaire, alors qu'il était précédemment dans les comptes du service de la jeunesse et qu'il s'agit d'une fondation et non, à proprement parler, d'une structure de la ville. Il lui est répondu que le Foyer de l'écolier figure dans les comptes de l'instruction publique pour deux raisons principales; la première c'est que cette structure n'entre pas dans le cadre de l'accueil extra familial mis en vigueur en 2012 selon la LAE (loi cantonale sur l'accueil des enfants) et d'autre part l'offre de prestations du Foyer de l'écolier n'est pas la même que l'accueil parascolaire.

Le traitement du personnel d'entretien (3016100) est réparti entre le service des bâtiments pour le personnel d'entretien des bâtiments administratifs et ce compte qui concerne plus spécifiquement les concierges des écoles.

Les contributions à la caisse de pensions (3041100) augmentent en raison du taux de cotisation supérieur à Prévoyance.ne. Il en va de même du taux à la caisse de remplacement (3044000) en raison de l'augmentation des absences du personnel enseignant qui doit se faire remplacer.

Sur ce point, le canton a confié une étude pour analyser cette situation préoccupante et la manière d'y remédier. Le stress, la pression mise sur les enseignants, les nombreuses réformes, et les burn-out sont, selon toute vraisemblance, une des explications à ces absences.

Ce constat n'est pas l'apanage du canton de Neuchâtel. Selon une statistique, un cinquième des enseignants, en Suisse, sont épuisés professionnellement et un tiers sont proches de l'être.

Le budget des élèves des classes des degrés de 3 à 7 d'environ CHF 20.- par an et par élève a été porté à CHF 25.-. Un budget pour le degré 8 qui n'en avait pas, a été intégré, ce qui représente une augmentation totale budgétisée de CHF 20'000.- par rapport au budget 2014 (3105100 et 3103000).

Le mandat externe à confier à un chef de projet « infrastructures scolaires » (3141900) de CHF 40'000.- tend à une étude, sur le plan architectural, des salles et bâtiments scolaires existants en vue de leur apporter d'éventuelles transformations ou d'en créer de nouvelles de manière à permettre de répondre en particulier à la rénovation du cycle 3 qui nécessitera l'utilisation de salles supplémentaires pour la création de

groupes dans les disciplines à niveau (français, maths, allemand, anglais, sciences de la nature). Selon une pré-étude, seize nouvelles classes devraient ainsi être trouvées et aménagées.

Un autre objectif de cette étude est de rassembler les classes sur un seul site et de libérer ainsi les appartements occupés par les écoles. Une demande de crédit spécial est budgétisée pour une pré-étude.

La prise en charge par l'instruction publique des cotisations des directeurs d'école de CHF 2'300.- (3101400) aux associations professionnelles leur permet ainsi d'accéder aux formations continues.

Pour le surplus, pas de grandes nouveautés et peu de remarques au budget 2015. L'école obligatoire poursuit sa mue.

Dès août 2015 et pour les élèves de 9^{ème} année, les branches à niveau seront le français et les mathématiques. Dès août 2016, pour les 10^{ème} années, l'allemand, l'anglais et les sciences de la nature seront enseignés à deux niveaux en sus du français et des mathématiques.

Il est également prévu, pour le cycle 1, de renouveler le mobilier pour deux classes pour un montant de CHF 30'000.-. Il y a 272 classes à La Chaux-de-Fonds. Une partie du renouvellement du mobilier est pris sur le budget de fonctionnement. Le reste fait l'objet de crédits spéciaux. A notre sens, ce poste devrait relever uniquement du budget de fonctionnement.

En réponse à une question posée par un commissaire, il est précisé que l'achat d'un bus scolaire n'est pas en lien avec la décision du conseil communal de renoncer au remplacement du transport scolaire du Valanvron par un service de car postal. Il s'agit de remplacer un ancien bus de douze ans d'âge avec plus de 200'000 km au compteur. Il reste encore quatre vieux bus à remplacer.

Pour répondre à une question posée en commission, il est précisé qu'il n'y a pas plus de directeurs, équivalant plein temps (EPT), à La Chaux-de-Fonds que dans les autres centres scolaires du canton. Le taux de subventionnement cantonal est d'un EPT pour 475 élèves. La ville de La Chaux-de-Fonds respecte ce taux.

Service de la communication

Ce service vient d'être nouvellement créé et est désormais autonome de celui de la chancellerie. Il siège à la rue de la Serre 23. Les commissaires s'étonnent toutefois de l'absence de remarques concernant le budget. Il s'agit du premier budget basé sur les chiffres tirés des comptes de la chancellerie (121). Il est composé, dès le 1^{er} novembre 2014, de M. Sammali, chef de service, M. Belometti, ainsi que de Mmes Henchoz et Hude. A l'exception du premier nommé, ces personnes sont des « transferts » internes à l'administration communale. Le poste occupé précédemment par M. Tissot, qui a été nommé chef du service économique, sera repourvu ultérieurement.

Ce service est chargé des secteurs de la communication et de la promotion de la ville. Il est transversal, se veut dynamique, en contact avec la population et vise à apporter une aide collaborative avec les autres services. Ses comptes sont déjà « MCH2 compatible ».

Les actions de communication (3188000) proviennent du service de la chancellerie. Le nouveau compte de la fête des voisins (3188750) résulte de ceux du service de la jeunesse et de la chancellerie, alors que celui dévolu aux achats et frais matériel photos (3111500) découle du service de l'urbanisme et de l'environnement.

Service communal de l'action sociale

La loi portant adaptation de la législation cantonale à l'harmonisation de la facture sociale entre l'Etat et les communes va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Elle tend à harmoniser les taux de financement des prestations d'action sociale et est le pendant financier de la réorganisation ACCORD.

Les taux seront de 60 % canton et 40 % communes, alors qu'actuellement le rapport est inversé.

Il est précisé que toutes les prestations sociales sont calculées au prorata des habitants par commune.

La sous-commission relève la clarté des remarques faites à l'appui du budget et son rapporteur renonce ainsi volontairement à reprendre les postes commentés.

Le poste « traitement du personnel » (3011100) sera augmenté de 3,1 EPT aux fins de tenir compte des exigences cantonales en matière sociale. Ces postes de travail seront installés dans le bâtiment rénové de la rue du Collège 11.

Sur ce point, le service de l'action sociale remercie le Conseil général d'avoir approuvé le rapport relatif à la demande de crédit de CHF 1'085'000.- permettant l'extension dudit service sur le bâtiment Collège 11, ce qui lui permettra de bénéficier de plus d'espace et d'étendre les lieux dévolus à l'ensemble du service.

En ce qui concerne ce crédit accordé par le Conseil général sur le budget 2014, le montant de CHF 1'085'000.- ne doit pas figurer, dans le tableau en page 1, sous dépenses budgétées en 2014, mais dans l'avant-dernière colonne sous dépenses à budgéter pour 2015.

Le nombre de dossiers attribués aux assistants sociaux est actuellement de 115. En raison de cas de maladie, il a atteint 132. Le service vise en fin d'année 2015 à retomber aux alentours de 100 dossiers.

Les frais d'administration et généraux (319000) sont plus élevés en raison du déménagement et de l'acquisition de mobiliers supplémentaires.

Le montant indiqué sous « subventions cantonales » (4611000) est un chiffre communiqué par le canton sur lequel la commune n'a aucune prise.

Sur question d'un commissaire, il est indiqué que l'ouverture des guichets régionaux qui permettent en particulier de coordonner les prestations sociales sur une même base de calcul, n'est pas encore effective après un an et qu'une marge de progression et d'amélioration existe.

Le mandat « Intégration » (3189970) confié à Job Service et étendu en 2014 aux personnes de plus de 30 ans se déroule très bien.

La maison de retraite du Châtelot (315) a été transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif, ce qui engendre un amortissement différent.

La réfection des maisons de retraite est reportée en 2016 en raison des travaux à effectuer en 2015 sur le bâtiment de Collège 11. En revanche, la stratégie de transformation de studios en deux pièces est maintenue (3141900).

Service de la santé et de promotion de la santé

Ce service regroupe trois centres, à savoir celui de santé sexuelle – planning familial (311), de santé scolaire (482) et d'orthophonie (483).

Ce service a divers et nombreux projets, dont celui du « Jour de la citrouille » (8.11.2014) permettant de fêter son premier anniversaire et de se présenter à la population et aux élu-e-s, ainsi que ses activités. Le 1^{er} décembre 2014, une action aura lieu dans le cadre de la Journée mondiale de la lutte contre le sida.

Le programme 2015 sera également chargé et diversifié. Sous l'emblème de Ville Santé OMS, ce service dévoilera une nouvelle version de la carafe d'eau et d'une gourde. Les actions sur la protection contre les UV, le « onze bouge » pour les enfants de 13 à 16 ans, ainsi que la lutte contre l'obésité infantile « éq'kilo » seront également reconduites, en sus des activités de base.

La mention « Pénurie de médecins » est un nouveau poste provenant d'un art. 95. Il sera désormais inscrit tel quel et regroupera les comptes 3170010, 3637001 et 3101020.

Les actions menées dans le cadre de la santé scolaire vont bien au-delà de l'école, puisqu'elles touchent également les adolescents (Solidays) et les parents (café-débat et ateliers spécifiques).

En ce qui concerne le centre d'orthophonie, il convient de relever qu'une nouvelle répartition des lignes budgétaires a été effectuée, pour tenir compte des futures exigences MCH2.

A la demande d'un commissaire, il est indiqué que le montant des factures pour rendez-vous manqués non excusés était de CHF 6'300.- en 2012 et de CHF 8'000.- environ en 2013. Ces sommes sont versées dans le compte général recettes (4347200).

Un crédit spécial est prévu pour déménager le planning familial dans « la maison du jardinier » proche de son lieu actuel.

Les comptes de ce service sont déjà « MCH2 compatible ».

Service juridique

Dès juin 2014, une collaboratrice administrative engagée à 20 % est venue compléter le service juridique composé de Mes Bois et Haag.

Les postes de chef et d'adjoint ont été reclassés aux fins en particulier de tenir compte de l'augmentation de leurs charges de travail et des responsabilités auxquelles ils doivent faire face, ainsi que d'adapter leur classe par rapport à d'autres chefs de service.

Le compte honoraires facturés (4367150) tient compte des activités déployées par ce service pour la commune du Val-de-Ruz.

Conseil général - Conseil communal - Chancellerie - Contrôle des habitants

En raison du prochain passage de MCH1 à MCH2, un nouveau compte a été créé intitulé « Cotisations d'adhésion, cotisation de membre » (3130010) au centre 110 Conseil communal. Il reprend nombre d'autres comptes. Toutefois, les commissaires n'arrivent pas à retrouver la somme correspondante. Une explication circonstanciée a été donnée à la commission financière le 10 novembre.

Au centre 130 Contrôle des habitants, il est indiqué, sous « Prestation Ville du Locle » (3188100) que la contribution de la ville est en légère augmentation. Or, cette remarque se rapporte au compte 3512200.

Il est remarqué au compte 3512100 que le montant est revu à la baisse compte tenu de la diminution du nombre de permis C arrivant à échéance en 2015. Sur ce point, l'attention de la sous-commission est attirée sur le fait que la clef de répartition était précédemment de moitié moitié entre le canton et les communes et qu'une nouvelle répartition a été décidée par le canton, sans consultation préalable, de 90 % en faveur du canton et de 10 % en faveur des communes, alors qu'en particulier la gestion des dossiers et leur facturation sont effectuées par les communes. Une clef de répartition raisonnable devrait être d'au moins 60 % et 40 %.

Sur question d'un commissaire au sujet du compte « Fondation Winterthur – La Chaux-de-Fonds » (3659000) au centre 100 Conseil général, il est indiqué que la chancellerie n'a pas eu connaissance du rapport rédigé en 2012 par sa présidente et ne l'a ainsi pas transmis au Conseil général pour information.

Le rapporteur
Pascal Bühler